



- N°3 -

LE JOURNAL DE TEILHÈDE



Mairie de TEILHEDE

Secrétariat - Horaires d'ouverture :

Lundi : 16H30 à 19H30

Mercredi : 9H00 à 12H00

**Accueil téléphonique du lundi au jeudi
de 8H00 à 13h00**

Permanences des Elus :

Lundi de 18h30 à 19h30

Samedi de 9h30 à 11h30

La permanence du samedi n'a pas pour objet de remplir de formalités mais constitue un espace de dialogue entre les élus et l'ensemble de la population

Tél : 04 73 63 31 90

Email : mairieteilhede@wanadoo.fr

www.ville-teilhede.com

Mot du Maire

En ce début d'année bien particulier, je vous souhaite au nom de toute l'équipe municipale une très bonne santé pour vous et vos proches. Nous vous adressons nos vœux sincères avec la perspective de lendemains plus heureux.

Gardons espoir en l'avenir en le souhaitant meilleur pour nous et surtout nos enfants.

Que 2022 soit pour vous une année de réussite, de fraternité, de solidarité et de bonheur partagé.

Pascal CHARBONNEL



VOIRIE

De nombreux riverains se plaignent de l'état des routes, à juste titre ! Suite aux périodes de gel/dégel, aux engins agricoles de plus en plus lourd, aux usagers plus nombreux, et surtout aux intempéries de plus en plus fortes et dégradantes pour la voirie, nous nous efforçons chaque année de remettre en état les routes du village.

Après Les Plaines, Les Buchailles, et Les Varants en 2021, le conseil municipal a décidé de refaire en 2022 deux autres voiries :

- Le chemin de Lalong qui mène jusqu'au Hameau, avec dérasement d'un accotement, scarification et remise en forme de la chaussée, puis imprégnation et enduit bicouche sur 500 mètres.
- La descente du chemin de la Ganne, en raison des inondations qui touchent fortement chaque année une habitation. Terrassement de la chaussée avec mise en forme, création de bordures, pose de caniveaux, regards, avaloirs et Acodrains, puis revêtement en enrobé.
- Stabilisation des accotements sur le bord des caniveaux de la RD17 au Bourg bas en enrobé afin de mieux contenir le ruissèlement lors des orages à fortes précipitations.

Le plan de financement de ce projet est le suivant :

- Coût total (HT) des travaux 48 975,00 €
- Subvention Etat DETR 2022 (TAUX 30%) : 14 692,50 €
- Subvention Département FIC 2022 (Taux 18,25%) : 8 937,94 €
- Autofinancement (51.75%) : 25 344,56 € HT

Nous sommes conscients qu'il reste d'autres routes et chemins à rénover, notamment les Raynauds et les Sagneaux-Blancs qui seront à l'étude prochainement.

AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ

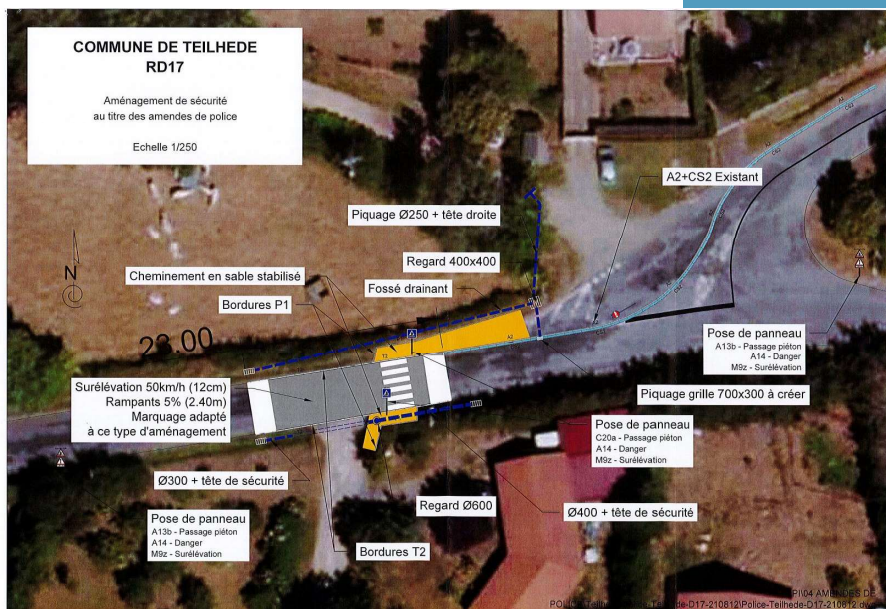
Au lieu-dit Les Plaines, sur la RD 17 Route de Manzat, il est nécessaire d'augmenter la sécurité des automobilistes, des riverains et plus particulièrement celle des enfants toujours plus nombreux (nouvelles habitations et futurs logements), notamment aux heures de ramassage scolaire.

Afin d'inciter les automobilistes à ralentir sur un tracé rectiligne et sécuriser la traversée des piétons, un ralentisseur de type «surélévation zone 50» sera créé et un passage protégé sera matérialisé.

TAILLE / ELAGAGE

Cet hiver, les Platanes de l'église et du Pissareu, ainsi que le tilleul des Sagneaux-Blancs seront élagués de façon raisonnée, aussi appelée taille douce. Cette méthode permet de préserver l'esthétique et la santé du végétal, et d'augmenter sa longévité. En effectuant une taille moins radicale on évite tout problème d'affaiblissement de l'arbre, et cela permet également d'espacer les fréquences d'interventions (8 à 10 ans).

Parallèlement la haie du cimetière de l'Horta sera reprise, avec réduction du volume et abaissement de la hauteur.



Cet aménagement est subventionné à hauteur de 7 500 € au titre des amendes de police, selon une dotation de l'État attribuée chaque année au département. Elle est ensuite reversée aux Communautés de Communes privilégiant les opérations relatives à la sécurité des usagers dans la traverse des communes.

Le ralentisseur coûte 20 515 € HT
Subvention amende de police : 7 500 €
Reste à charge : 13 015 Euros

ENERGIE

SOLAIRE

En 2010, lors d'un précédent mandat, les élus avaient profité de la construction du bâtiment communal pour le couvrir de panneaux photovoltaïques.

Ceux-ci produisent chaque année en moyenne 17 000 kWh, vendus à OA SOLAIRE au tarif de 0,65937/kWh soit un gain moyen sur les 5 dernières années de 11 200 €/an.



LED

L'éclairage public de notre commune est vétuste : il se compose de lampes au sodium, ballons fluo et iode métalliques, qui sont des technologies énergivores et présentent des pannes récurrentes, difficilement réparables par manque de pièces détachées.

Par ailleurs, le coût de fonctionnement de l'éclairage public a doublé sur les 13 dernières années !

Depuis 2017 il est possible d'équiper nos candélabres de LED, éclairage présentant beaucoup d'avantages :

- Réduction et limitation des nuisances lumineuses (éclairage strict des surfaces utiles)
- Durée de vie de 100 000 h (contre 20 000 h)
- Maîtrise et maintien du flux dans le temps
- Diminution de 50% de la puissance passant de 10,8 kVA à 5,7 kVA.
- Impact environnemental CO2 évité : 3407 Kg/an.
- Coût de fonctionnement après rénovation : 2 360 €/an, soit 4 271€/an d'économies avec une coupure de 5h/nuit (estimation SIEG).

En 2022, l'optimisation du parc d'éclairage en LED comprend 90 lanternes, sans changer les Candélabres.

Le montant des travaux s'élèvera à 51 982€ HT, subventionné à 50 % par le SIEG soit 25 991€ HT à la charge de la commune. Le temps de retour sur investissement est estimé à 6,1 années.



DÉSINFECTION

Durant l'été 2021 et dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition Écologique, la Communauté de Communes Combraille Sioule et Morge a remplacé l'éclairage « néon » par des luminaires multifonctionnels (4 dalles) LED haute performance et désinfectants à base UV-C sur 4 réfectoires de restaurants scolaires, dont celui de Teilhède (salle des fêtes).

Pourvu d'un système de détection de mouvements, ce modèle utilise des rayonnements UVC pour effectuer une désinfection régulée en moins de 60 minutes, avec une élimination de 99,99% des micro-organismes dans l'air.

Cette technologie est développée par La Manufacture Des Lumières basée à Saint Georges de Mons.



POMPIERS

Fin novembre, Mr Bruno ROUGIER, le Chef de Centre de la caserne des pompiers de Prompsat, recevait de ses supérieurs le grade de Lieutenant. A cette occasion, il a remis différents diplômes et médailles aux sapeurs-pompiers volontaires, en présence des élus de Teilhède, de Prompsat, et du Président de la Communauté de Communes.



RPI

Le 25 Septembre 2021 a eu lieu l'inauguration de la salle de restauration scolaire du RPI Teilhède-Prompsat, qui fait également office de garderie en temps périscolaire. L'ancienne salle des fêtes, devenue obsolète, a été entièrement rénovée et mise aux normes, avec le financement de la municipalité de Prompsat, de la Communauté de Communes Combrailles Sioule et Morge, du Département, et du Conseil Régional.



LES LUTINS DÉZÉCOLLES

Les Lutins Dézécottes ont organisé une vente de sapins de Noël en provenance de Charbonnières les vieilles, la distribution se faisant à la sortie des classes autour d'une buvette (bénéfices 340 €).

Ils devraient reprendre du service en 2022 en organisant de nouvelles festivités !



Téléthon

Après une année 2020 sans Téléthon dû au Covid 19, les bénévoles se sont organisés pour préparer la traditionnelle terrine-omelette le samedi 4 décembre 2021, en 3 services ! Ils ont cuisiné 146 repas.

2 608 Euros ont été récoltés et remis à Combronde.

Merci à eux (et aux convives !)

CCASP

Malheureusement, face à l'augmentation des cas de Covid, et en adéquation avec les recommandations du gouvernement, le repas prévu pour nos aînés a dû être annulé.

Les plus de 70 ans pourront se consoler avec un ballotin chocolats/pâtes de fruits en attendant le repas 2022 !

ETAT CIVIL 2021

NAISSANCES :

CORSI FAUX Iwen – 04 février
FREUNDLIEB Soline – 21 avril
JOUANADE Albane – 13 juillet
CHAUMET Eden – 03 septembre
VINCENT Joseph – 28 septembre
MARCONNET Ambre – 26 novembre

MARIAGE :

GASNIER Christophe et LELEU Nathalie
17 septembre

DECES :

PEREIRA SOARES Antoine – 28 juin
HERNANDEZ Alain - 7 novembre

URBANISME

Quelque soit votre projet, celui-ci doit respecter les règles du code de l'urbanisme et du **PLU**. Vous trouverez le règlement du PLU de la commune soit directement en mairie soit sur le site <https://www.geoportail.gouv.fr> et chercher Teilhède.

Une déclaration préalable est nécessaire pour les travaux non soumis à Permis de Construire. Cela concerne :

- Extension (surélévation, véranda, pièce supplémentaire de plus de 5m² et inférieure ou égale à 20 m²)
- Portes/fenêtres/toiture
- Transformation d'un garage en pièce d'habitation
- Ravalement de façade
- Construction nouvelle (abri de jardin, garage...)
- Piscine
- Clôture et mur
- Changement de destination d'une construction



Vous trouverez toutes les informations concernant les cerfas nécessaires à votre projet sur le site service-public.fr



LEXIQUE :

CCASP : Comité Consultatif d'Actions Sociales de Proximité

FIC : Fond d'intervention communal. Le conseil départemental appuie les initiatives locales portées par les communes sur (bâtiments communaux, voiries communales, aménagement de bourg, amélioration des équipements scolaires, etc.)

DETR : Dotation d'équipements des territoires ruraux. Elle est versée par l'Etat aux collectivités territoriales selon plusieurs critères (conditions démographiques et richesse fiscale).

RPI : Regroupement pédagogique intercommunal, créé pour pallier le manque d'effectifs dans les écoles et éviter qu'elles ferment. Celui de Teilhède-Prompsat est né en 1990.

SIEG : Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz. Il travaille à l'aménagement esthétique (enfouissement...), à l'extension et renforcement du réseau électrique.



Des extincteurs sont disponibles pour la population en cas d'urgence dans les différents lieux : Les Buchailles, La Chaize, Le Mas, Montaury, Lalong, Les Raynauds. Un défibrillateur sera installé en 2022 sur un mur extérieur de la salle des fêtes.

Le Journal de Teilhède

Parution périodique

Directeur de publication :

Pascal CHARBONNEL

Comité de Rédaction :

Adjoints et élus

Imprimerie : L'imprimeur

80 avenue Jean Jaurès

Espace Mozac

63200 MOZAC